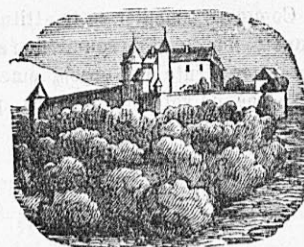




LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Suisse... 1 an, Fr. 4 50
 ... 6 mois, > 2 50
 Étranger... 1 an, Fr. 8 —
 ... 6 mois, > 5 —
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : *L'ÉCHO LITTÉRAIRE*

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

HORAIRE D'ÉTÉ : Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁵⁰ 2²⁵ 5⁰⁵ 8⁴⁵ — Bulle, arr. 8¹⁰ 1²⁵ 4⁵⁵ 7⁴⁰ 10⁵⁵

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Canton, 10c., Suisse, 15c.; Étranger, 20c. la ligne ou son espace.
 Réclames : 30 c. la ligne.
 S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle, r. de Gruyères 1, Fribourg, rue St-Nicolas, ou à ses succursales.

BULLE, le 16 août 1901.

Les Maçons noirs.

Braves paysans, signez-vous! Bonnes femmes, cachez-vous!

Les francs-maçons, les terribles francs-maçons sont les maîtres du pays! On les croyait une poignée, ils sont légions. On se les figurait rouges, ils sont noirs. Leur grand-maître se nomme Python, les dignitaires Théraulaz, Bossy, Morard, Chassot, etc. Rien de plus vrai, de mieux établi, de plus authentique!

Notre confrère le *Fribourgeois* vient de publier quelques passages des statuts de l'« Union gouvernementale tépelette » qui ne permettent aucun doute.

L'Union gouvernementale revêt tous les caractères qu'on reproche à la franc-maçonnerie, que les évêques et le pape ont condamnés, que la presse libertarde anathématise à chaque grande occasion.

La *Liberté* et l'*Ami* se tordent comme des diables dans un bénetier et mentent encore plus que d'habitude pour atténuer ou démentir ces révélations.

C'est en vain. Le texte clair et net des dispositions des statuts tépelets ne permettent pas le moindre doute.

Avez-vous! Reconnaissez votre hypocrisie et votre absence de bonne foi!

Tout ce que vous reprochez aux Maçons, vous le faites vous-mêmes!

Les secrets, les serments, l'obéissance aveugle, tout ce que condamne l'Eglise, c'est ce que vous pratiquez en cachette, tout en vous pavanant comme les pharisiens au haut du temple et vous proclamant les seuls justes, les seuls bons.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 1

Le Vieux faucheur.

Par P. CÉSAR

Depuis quarante ans à peu près, Jean Geiser, une fois la récolte des foins terminée, quittait son village pour aller dans les hauts vallons du Jura, où il trouvait encore, comme faucheur, du travail pour cinq ou six semaines. On le connaissait dans toutes les grandes fermes du pays et, il faut le dire, car c'est un égoïste, on l'aimait aussi pour l'empressement qu'il apportait à satisfaire ceux qui l'employaient. Pas un comme lui pour marcher à la tête des faucheurs, alignant son andain avec une merveilleuse régularité, toujours le premier debout et le dernier à la besogne, bon enfant avec cela, ayant le mot pour rire et content de la nourriture qu'on lui servait.

Jean s'était habitué à ce genre de vie, un brin vagabonde. Quand la fenaison ne le réclamait plus, il reprenait, gai comme un pinson, le chemin de la plaine. Parfois il s'arrêtait au bord des routes, à l'entrée des villages, où d'autres paysans causaient volontiers avec lui de la récolte de l'année et des observations qu'il avait faites. Car il voyait tout, Jean Geiser, sans en avoir l'air, et savait un tas d'histoires qu'il contait avec plaisir, pour s'amuser et amuser ceux qui voulaient bien l'écouter. D'ailleurs, il le

Nous savons depuis longtemps que tout cela n'est que grimaces; cette fois-ci, vous êtes pris la main dans le sac.

Grâce aux serments, au secret, à la solidarité et aux échos de cérémonies et d'initiations bizarres, le pauvre Maçon est aux yeux de nos populations catholiques et facilement crédules l'ennemi né de leurs institutions conservatrices et religieuses. C'est le lépreux qu'il faut tenir à l'écart, l'adversaire qu'il faut combattre sans relâche.

Les libertards, pour qui tous les moyens sont bons, maîtres passés en calomnie, ont usé et abusé de ce moyen.

De Louis Diesbach à Mgr Marilley, tous leurs adversaires ont été signalés comme francs-maçons à l'animosité populaire.

Nous ne parlons pas des radicaux et libéraux. Il est évident que tous sont francs-maçons, quoiqu'il n'y en ait pas 30 dans le canton.

Il n'en faut pas davantage pour détourner les sympathies et enlever la confiance de nos paysans et de beaucoup de citoyens fribourgeois.

Dans leur feinte soumission, que reprochent nos libertards aux francs-maçons?

1° *Le serment qui les lie.*

Or, nous lisons aux art. 28 et 55 de la règle gouvernementale :

« Tous les membres du Comité central... tous les membres de l'association s'engagent sous la foi du serment. »

2° *Le secret qu'ils doivent garder.*

Or, nous lisons aux mêmes articles 28 et 55 de la règle tépelette :

« Tous les membres du Comité central s'engagent sous la foi du serment à garder un silence absolu sur tout ce qui regarde l'organisation de la société en général et sur tout ce qui sera traité dans le Comité en particulier.

dissit du moins, c'est avec regret qu'il redescendait vers la contrée des lacs. A la montagne, on payait bien et l'existence était si agréable. Mais voilà! le juif errant aussi marche toujours, depuis des siècles.

Cependant, avec les années, les forces diminuaient. Oh! pas encore pour l'empêcher de faire son petit voyage! C'était un pays charmant, celui qu'il visitait ainsi, un peu en philosophe. Il y avait des vallées toutes vertes, des pentes boisées, des grimpées de noirs sapins et des horlogers qui, presque sans rien faire, gagnaient huit à dix francs par jour. Ses auditeurs ne le croyaient pas lorsque, à son tour, il racontait ces choses; Jean affirmait pourtant que c'étaient des vérités.

Après la vallée, il gravissait les premières terrasses des hautes collines jurassiennes. C'est ici que l'on rencontrait les grands espaces herbueux, les prairies qui n'en finissent pas. On en avait souvent pour quinze longs jours à faucher. Alors, le soir, les derniers chars rentrés, Jean se reposait sous un vieux sapin non loin de l'hospitallière demeurée et il chantait quelque ancienne mélodie ou l'un de ces jodels alpestres que les échos se renvoyaient à l'infini. Ah! ce Jean! On ne s'ennuyait jamais avec lui.

Mais voici qu'une nouvelle incroyable, une nouvelle affreuse est venue jeter un trouble dans sa belle humeur et son existence insouciance de célibataire. Les premières machines à faucher ont fait leur apparition, les faucheuses, comme on les appelle. Déjà elles encombrèrent la plaine; il

« Tous les membres de l'association s'engagent sous la foi du serment à garder le silence le plus absolu sur ce qui concerne l'association. »

3° *Leur solidarité et l'obéissance aveugle.*

Les maçons noirs ont la même obligation et pratiquent la même solidarité.

Dès que leurs chefs ou plutôt leur chef, le grand-maître de la loge, le dictateur a prononcé, tout le monde s'incline et obéit, brûle ce qu'il a adoré, vote contre ses convictions, renonce à son individualité pour ne plus être qu'un membre de l'Union gouvernementale, une marionnette dans la main de Python.

Un sur tous et tous sous un.

Le membre de l'Union sera soutenu, protégé contre tous; il est toujours justifié.

Peu importent ses convictions religieuses ou politiques. Il est libre de croire ce qu'il voudra, pourvu qu'il croie à l'Union et à son prophète.

Peu importent sa probité, son honnêteté, son amour du bien d'autrui. Il est de l'Union.

Peu importent son ignorance, son incapacité, ou sa paresse. Le peu qu'il fera pour l'Union lui sera compté au centuple et tiendra lieu du reste.

Il n'est donc pas un des reproches adressés à tort ou à raison à la franc-maçonnerie que n'encoure, sans conteste possible, l'Union gouvernementale.

Il y a une différence toute au détriment de cette dernière.

La franc-maçonnerie est indifférente en religion, elle ignore comme telle les préceptes de l'Eglise et les ordres du pape.

Le parti libertard se dit religieux, catholique avant tout. Ses pontifes excommunient, ses journaux condamnent et anathématisent. Qui n'est pas avec eux est hors du giron de l'Eglise et pour lui il n'y a point de salut.

en a même vu quelques-unes dans la vallée. Une rage sourde lui étroit le cœur. Fant-il donc que les savants se mêlent de tout et cassent les bras aux pauvres diables d'ouvriers? Si on ne veut plus de son travail, que deviendra-t-il? Il approche de la soixantaine. Ses bras sont toujours robustes, sans doute; mais il ne peut pas chercher une autre occupation. Faucheur il est, faucheur il restera.

Heureusement, se dit-il, que les horribles coupes d'herbes ne sont pas pratiques pour les terrains de la montagne, tout accidentés et mamelonnés. Il y aura donc encore de la besogne pour toi, mon ami Jean, il ne faut pas désespérer.

Et, sur cette parole d'espoir, vers la fin de juin, il est reparti pour les hautes altitudes.

Il ne demanda pas d'ouvrage dans les premières localités, pensant, avec assez de raison, que l'ennemi — les machines — était déjà trop répandu. Jean continua son odyssée. Un peu plus loin, dans une campagne isolée, on l'embaucha pour quelques jours. Une faucheuse était là aussi, prenant les coins faciles et abandonnant aux ouvriers les endroits montueux. Ce n'était pas pour réconcilier notre homme avec les progrès de la science.

La semaine suivante, il arrivait à l'extrémité supérieure de la vallée, sans avoir trouvé de l'occupation. Triste et fatigué, il s'était assis sur un gros tronc de hêtre, devant une scierie, pour réfléchir et prendre une résolution.

(La fin au prochain numéro.)

rue de Gruyères.

**Portland
lique**

... lourde et plombée;
 ... et ciment prompt.
 ... commandés
 ... des Travaux publics
 ... canton.

POT:
 I, à BULLE

**reneur,
 RUCTION
 GYPSE**

... res maisons.
 ... ctaire.
 ... té.
 ... EN CIMENT

franco.

MORAT

... par les chimistes.
 ... tion.

denblatt

Ausgabe.

... tris der Schweiz.
 ... hentlich 2 mal. Auflage
 ... tionsorgan speziell für
 ... eschäften. Saison-Inserate

... etstes und gelesen-
 ... abündens und vor-
 ... tionsorgan, speziell

r. A.-G.



procréative.

... ale pour faire retentir les va-
 ... ts. Une dose, 1 fr. 50. — Se
 ... NCHAUD, pharmacien à Ve-
 ... les pharmacies.

louer:

... e menuisier avec ma-
 ... et un logement.
 ... sance, à La Tour.

louer:

... ment. Eau et lumière
 ... resser à l'agence Haasen-
 ... Bulle.

MILE LENZ, IMP.-ÉDITEUR

Comment concilier cette attitude, ces protestations de fidélité et de soumission avec une violation aussi impudente des enseignements de l'Eglise? Qu'à chaque votation on ne manque pas de rappeler au peuple fribourgeois :

Bas les masques!

C. R.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Exposition cantonale vaudoise (ouverte jusqu'au 30 septembre). — La ville de Vevey est fière de son Exposition, autant que de ses montagnes, de son lac, de ses rives verdoyantes. Tout entière, la petite ville s'est consacrée à la réussite de ce qui devait être la synthèse et la photominiature de tout ce qui se fait chez nous, dans les monumentales usines, comme dans les modestes ateliers où s'élaborent des broderies dont les fins ténus échappent à la vue. Pour Vevey, l'Exposition vaudoise a été le rêve à peine espéré qui se réalise, le projet encore vague dont on arrête les grandes lignes avec une tendre et jalouse sollicitude, jusqu'au jour où l'on dit : Maintenant tout est prêt. Venez, regardez, ne soyez point trop sévères, tenez compte de notre bonne volonté.

Elle plaît au visiteur, la seconde Exposition cantonale, avec son cadre de montagnes bleues par l'éloignement et dont les derniers contreforts verdoient et s'illuminent au soleil avant de plonger dans le lac leurs puissantes et régulières assises.

Si vous vous intéressez au canton de Vaud, à sa population, si vous désirez savoir les ressources dont il dispose, si vous voulez connaître ce qui se fait, à la montagne, dans les fertiles campagnes, à la ville, faite une visite à l'Exposition de Vevey et vous en serez enchantés!

Les visiteurs ne manqueront pas non plus de faire l'ascension du mont Pèlerin, cet immense territoire inconnu de forêts et de pâturages, avec une vue superbe sur la contrée et le lac; un funiculaire y conduit en quelques minutes. Dans la matinée de dimanche, près de 2000 personnes y ont été transportées.

Le train de plaisir Berne-Vevey a amené dimanche matin, à 9 h. 10, 950 Bernois et Bernoises, celles-ci la plupart en costume national. Ils ont visité avec intérêt la ville de Vevey et l'Exposition et sont repartis le soir à 8 h. 20 par train spécial.

La semaine écoulée a été, au point de vue de la fréquentation, une des plus fortes qu'on ait enregistrées depuis l'ouverture de l'Exposition : 15,900 billets d'entrée environ ont été vendus du lundi 5 au dimanche soir 11 août.

Statistique des poursuites pour dettes. — Le *Journal de statistique suisse* vient de publier la statistique des poursuites pour dettes en 1897. Nous lui empruntons le tableau suivant, indiquant la fréquence des saisies et rangeant les cantons en raison inverse du nombre des habitants saisis :

Saisies pour 1000 habitants :

Tessin 7,5. — Obwald 10,5. — Glaris 11,4. — Grisons 13,1. — Nidwald 16,2. — Zoug 25,4. — Uri 26,3. — Neuchâtel 27. — Bâle-Ville 33,7. — Valais 34,9. — Argovie 35. — Berne 38,2. — Schwytz 38,3. — Schaffhouse 41,5. — Vaud 41,6. — St-Gall 43. — Fribourg 43,6. — Bâle-Campagne 46,4. — Appenzell Rh.-Ext. 47,3. — Thurgovie 48,4. — Lucerne 53,4. — Soleure 54,1. — Appenzell Rh.-Int. 55,3. — Genève 81,9. — Zurich 94,9.

Berne. — Quinze personnes d'un petit village bernois, dont les journaux de Berne ne donnent pas le nom, sont tombées assez gravement malades après avoir mangé du macaroni. Une analyse chimique a démontré que la pâte avec laquelle était faite ce macaroni contenait des traces d'arsenic. L'enquête se poursuit pour savoir comment ce poison a pu être mêlé à la pâte.

— Un habitant de Berne, dont le cerveau est détraqué, a lancé dans l'Aar, dimanche, près du vieux pont de la Nydeck, tout l'argent qu'il avait sur lui, soit 3800 fr. en billets de banque.

Bâle-Campagne. — Le landrath vient d'adopter à l'unanimité un projet de loi introduisant l'assurance générale et obligatoire du bétail. La principale disposition de cette loi prévoit la création d'une Caisse d'assurance dans chaque commune. Dès que dix propriétaires de bétail en font la demande, une assemblée de tous les propriétaires dans la commune est convoquée. Si la moitié plus un des votants se prononce pour la fondation de la caisse, cette décision est obligatoire pour tous les propriétaires de la commune. La loi entrera en vigueur en 1902, après avoir été soumise au referendum.

Grisons. — Dimanche, un jeune homme de 18 ans, apprenti-serrurier, cueillant de l'edelweiss, a fait une chute sur le Haupterkopf. Il a été relevé le crâne fracassé, les bras et les jambes brisés en plusieurs endroits. Le corps a été ramené à Davos.

Vaud. — Lundi matin, un jeune Italien, âgé de 21 ans environ, s'est volontairement précipité sous la machine du deuxième train Palézieux-Lyss, entre les gares d'Henniez et de Trey. Le mécanicien et le chauffeur n'ont pu arrêter le convoi à temps. Le malheureux jeune homme n'a rendu le dernier soupir qu'après avoir été retiré de dessous les roues.

— Le squelette de femme trouvé à Bressonnaz et que l'on supposait être le résultat d'un crime, a été examiné par M. Naf, archéologue cantonal. D'après le caractère des objets retrouvés, bracelet, agrafes, fibules, on peut faire remonter cette sépulture à l'époque gallo-helvète.

Valais. — Un horrible drame a eu lieu aux Mayens de l'Arpettaz, près Champex. Un nommé J. Lovay avait eu récemment une violente discussion avec la femme Jeanne Maillard, du village de Praz-sur-Midi, au sujet d'une limite de prairies. Samedi, comme il passait au même endroit, conduisant son cheval par la bride, Jeanne Maillard l'assailit par derrière et lui porta dans le dos un coup de faux, avec une telle violence que la pointe sortit par l'estomac. Le malheureux eut encore la force de se retourner, lorsqu'un second coup de faux lui trancha la main droite. L. a été transporté d'urgence à l'hôpital de Sion; on ne pense pas qu'il survive à ses horribles blessures.

La femme Maillard a été arrêtée. C'est la seconde fois qu'elle se trouve sous les verrous.

— L'ascension du Grand St-Bernard vient d'être faite pour la première fois en automobile par MM. Aaron, Achorena et Georges Frias, de passage au Grand Hôtel du Mont-Blanc, à Martigny.

Les Américains ont effectué ce trajet sans aucun accident tant à la montée qu'à la descente (celle-ci faite en 2 1/2 h.), mais non pas sans incident. En effet, une loi cantonale interdit la circulation des automobiles sur les routes alpêtres; aussi nos braves gendarmes furent-ils là pour les cueillir à leur retour et leur faire acquitter l'amende prévue par le législateur.

Neuchâtel. — La femme d'un employé du Jura-Simplon a été brûlée vive, mercredi soir, pour avoir voulu aviver au moyen d'esprit-de-vin le feu de son fourneau-potager, le récipient avec lequel elle arrosait le brasier ayant fait explosion.

ÉTRANGER

Guerre du Transvaal. — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, le 12 août :

« Je suis heureux de pouvoir vous adresser la statistique la plus considérable que nous ayons eue jusqu'à présent pour une semaine. Depuis le

5 courant, les colonnes annoncent que 32 Boers ont été tués, 20 blessés, y compris le commandant Moll, et 685 faits prisonniers, y compris M. Wolmarans, ex-président du Volksraad. Il y a eu 85 soumissions, dont celle du commandant de Villiers. »

La dépêche ajoute que les troupes anglaises se sont emparées de grandes quantités de bestiaux. Les pertes anglaises, la même semaine, ont été de 65 morts, dont 35 de maladie ou d'accident, 64 blessés, 2 disparus et 1 déserteur.

Le *Standard* apprend de l'entourage du président Krüger que, d'après un récent rapport, il y a actuellement 17,000 Burghers et 12,000 Afrikaners révoltés sous les armes. Ils ne manquent ni d'armes, ni de munitions, mais les vivres sont rares.

On mande de Durban au *Standard* que le commandant Beyers aurait été blessé si grièvement que son état est désespéré.

Autriche-Hongrie. — Une terrible explosion de benzine s'est produite dans les moulins mécaniques d'Agard (Hongrie). Un mécanicien, le contremaître et six garçons meuniers ont été tués; deux personnes seulement ont pu être retirées encore vivantes.

Etats-Unis. — La ville de Rantoul, dans l'Illinois, a été presque entièrement détruite par le feu. Soixante-quatre maisons et un important élévateur pour les grains sont en ruines. Les pertes sont évaluées à près de deux millions de francs.

— Un train de voyageurs a été arrêté à Caney, sur le territoire indien, par des hommes masqués, qui ont fait sauter, à l'aide de la dynamite, le wagon postal, puis ont dépoillé les voyageurs. On ignore ce qu'ils ont pris. 7 arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celle d'un employé de chemin de fer.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — *Séance du 13 août 1901.*

— Le Conseil rend un arrêté fixant le taux de la cotisation pour l'assurance des bâtiments contre l'incendie, à percevoir en 1901 pour l'année 1900, à 1 fr. 65 pour mille sur les valeurs assurées.

— Il nomme, M. Ernest Buman, administrateur, à Fribourg, en qualité de commissaire civil chargé de la taxation des dommages causés aux propriétés pendant les prochaines manœuvres de régiment.

Il désigne M. Blanchard, député, à Tavel, en qualité de commissaire civil suppléant.

Election. — M. Eugène Deachenaux, avocat, a été élu, dimanche, député de la Glâne par 1439 suffrages. La participation au scrutin a été très faible.

GRUYÈRE

Programme pour le troisième marché aux taureaux avec caractère d'exposition qui aura lieu à Bulle (Gruyère) les 23 et 24 septembre 1901.

ARTICLE PREMIER. — Le marché aux taureaux a pour but de réunir autant que possible les meilleurs types de taureaux de la race suisse pie-noire, afin de permettre tout d'abord aux syndicats d'élevage, puis aux particuliers, d'acheter et de vendre avec facilité et sans grands frais les bons taureaux purs de race dont ils auraient besoin et dont ils désireraient opérer la vente.

Art. 2. — Il ne sera admis que des sujets de race pure suisse pie-noire, nés et élevés en Suisse. Les animaux de race croisée ainsi que ceux possédant des défauts de conformation seront exclus du marché.

Art. 3. — Il sera décerné des primes à tous les plus beaux types et on en fera un classement.

Art. 4. — Ne seront admis au marché que les taureaux nés avant le 1^{er} janvier 1901 (âgés d'au moins 8 mois) et n'ayant pas plus de 3 ans, c'est-à-dire n'ayant pas davantage de 3 dents de remplacement. Les syndicats faisant partie de la Fédération pourront cependant exposer leurs taureaux ayant de 6 à 8 dents de remplacement. Cette catégorie aura aussi droit à l'obtention des primes.

Art. 5. — Les taureaux suivants les catégories :
1^o Taureaux de 8 ans;
2^o Taureaux sans dents;

3^o Taureaux ayant des dents de 3 ans au maximum;
4^o Taureaux de syndicat de remplacement, âgés de 3 ans au maximum.

Si l'inscription est authentique (c'est-à-dire déclaration extraite de la déclaration de naissance) la cotation se fera d'après le contraire, c'est le cas.

Le remplacement des incisives sera fait par le propriétaire ou par le vendeur.

Art. 6. — Les taureaux vendus ensemble au même jour n'en est cependant pas compte si elles sont exposées.

Art. 7. — Pour les exposants garantissant le taureau de son animal, le vendeur sera tenu de garantir le taureau.

Art. 8. — Si l'exposition, un certificat de santé tant que l'animal n'est pas tuberculeux sans avoir été catalogué.

Art. 9. — Le choix des primes, sera fait par le jury, qui aura pour méthode empirique.

les animaux qui pour les taureaux de 8 ans, et de la qualité des taureaux. La répartition est faite par le comité de la Fédération.

Dans les différents cas déterminés d'après les primes, ces primes seront :
a) Pour les taureaux de 8 ans, 30 fr.;

b) Pour les taureaux de 7 ans, 25 fr. Si les ressources maximum pourra être de 1000 fr.

Art. 11. — Les primes du marché. Les primes demeureront pas perdue de l'élevage indigène.

Art. 12. — Les primes sur les indications sur le vendeur, etc., des taureaux comptables d'autres taureaux de l'emplacement des taureaux judiciaires qui...

Art. 13. — Les inscriptions sont reçues jusqu'au 1^{er} septembre de la Fédération pie-noire, M. F. Genard, Fribourg.

Les inscriptions pour les secrétaires ou des personnes ont l'obligation de...

Madame Catherine...

leurs parents, amis, perte cruelle qu'ils la personne de...

Monsieur Alp...

leur cher époux et après une longue et...

L'ensevelissement courant, à 2 1/2 heures.

Forge

Pour cause de ré...

mmune de Riez offre munale, agréablement village, au bord de...

Les mises auront du dit lieu, le dimanche commenceront à 2 heures sous les conditions...

Riez, le 12 août 1901. Par...

Appr...

On demande plus...

chez *Clina Ruf...*

Bulle.

CHRONIQUE AGRICOLE

Lait et fromage. — Fromagers et marchands se rencontrent déjà pour engager la campagne de vente des fromages d'été. La lutte entre les deux camps porte surtout sur la question de surpoids, les vendeurs voulant vendre poids net et non plus majoré de 6% comme précédemment. On cite déjà des prix faits dans ces conditions sans surcharge variant entre 75,50 et 80 fr. les 50 kg.

(Journal d'agriculture.)

Absorption des impuretés par le lait. — La constatation faite que le lait possédant la température du sang, c'est-à-dire nouvellement traité, mis dans le voisinage de substances à odeurs fortes, absorbe bien plus facilement celle-ci que le lait froid, est suffisante pour engager le laitier à porter le lait, aussitôt après la traite, dans un milieu où l'air est pur. Cette constatation montre également l'utilité qu'il y a d'avoir un air pur dans l'étable lors de la traite, car le filet, s'écoulant du pis dans le seau récepteur, présente une énorme surface de contact aux poussières, mauvaises odeurs et germes bactériens qui sont ainsi facilement absorbés.

S'il est très difficile de suivre l'idée d'un certain auteur qui conseillait pour chaque traite de transférer la vache de l'étable dans des endroits propres, chambre bien aérée ou cour, il est, par contre, très facile d'empêcher la contamination du lait en purifiant l'air de l'étable par une ventilation énergique et en plaçant derrière la vache à traire un absorbant tel que le gypse.

Mais il ne faut pas seulement que l'air soit pur à l'heure de la traite. En effet, si, après avoir laissé les vaches durant toute la nuit dans une étable dont l'air est contaminé, non seulement par l'odeur des excréments frais, mais encore par celle des tas en décomposition, nous les transférons ensuite dans un milieu propre pour les traire, nous pourrions constater que le lait garde quand même un goût et une odeur désagréables. La raison en est que les germes de l'air infecté respiré pendant toute la nuit par la vache pénètrent par les poumons dans le sang et dans le lait aussi sûrement que l'odeur des oignons le fait par les organes digestifs.

Bien nettoyer les étables et bien les ventiler avant la traite, voilà les deux grands points pour avoir un lait sain ne renfermant pas de mauvaises odeurs.

! Demandez échantillons !
de nos OCCASIONS en lainages et cotons pour robes et blouses de dames que nous soldons à des prix exceptionnels.
Grands magasins v. F. Jelmoli, A.-G., Zurich.

ART. 5. — Les taureaux admis à concourir seront classés suivant les catégories ci-après :
1° Taureaux de 8 à 12 mois ;
2° Taureaux sans dents de remplacement, âgés de 1 à 2 ans ;
3° Taureaux ayant de 2 à 4 dents de remplacement, âgés de 3 ans au maximum ;
4° Taureaux de syndicats, possédant de 6 à 8 dents de remplacement, âgés de plus de 3 ans.

Si l'inscription est accompagnée d'un certificat de naissance authentique (certificat de saillie et de mic bas ou déclaration extraite du registre généalogique), la classification se fera d'après l'âge établi par le certificat. En cas contraire, c'est la dent qui fera règle.

Le remplacement est considéré comme accompli lorsque les incisives sont visibles des deux côtés.

ART. 6. — Les certificats ou déclarations d'origine doivent être joints au dossier d'inscription. La production n'en est cependant pas obligatoire ; mais il en sera tenu compte si elles sont exactes et précises.

ART. 7. — Pour les taureaux âgés de plus de 15 mois, l'exposant garantit par son inscription le pouvoir reproducteur de son animal.

ART. 8. — Si l'exposant peut fournir, lors de l'inscription, un certificat officiel (certificat vétérinaire) constatant que l'animal inscrit a été soumis à l'épreuve de la tuberculine sans avoir réagi, il en sera fait mention au catalogue.

ART. 9. — Le choix des taureaux, en vue de l'obtention des primes, sera fait par le jury au complet, c'est-à-dire que tous les taureaux seront d'abord classés d'après la méthode empirique. On ne mesurera et ne pointera que les animaux qui pourront être primés.

ART. 10. — La somme affectée aux primes sera répartie sur les catégories, en tenant compte de l'âge, du nombre et de la qualité des sujets exposés dans chacune d'elles. La répartition est faite par le jury d'entente avec la délégation du comité de la Fédération.

Dans les différentes catégories, le montant des primes est déterminé d'après les qualités présumées des animaux primés. Ces primes sont fixées par le jury.

Le maximum des primes est établi comme suit :
a) Pour les taureaux de 8 à 12 mois, prime maximale, 30 fr. ;
b) Pour les taureaux, prime maximale, 50 fr.

Si les ressources de la Fédération le permettent, ce maximum pourra être augmenté.

ART. 11. — Les primes seront payées avant la clôture du marché. Les primes décernées à des taureaux qui ne demeureraient pas pendant les 10 mois suivants au service de l'élevage indigène devront être restituées par le vendeur.

ART. 12. — Les propriétaires qui donneraient de fausses indications sur l'âge, l'ascendance, le pouvoir reproducteur, etc., des animaux exposés, ou qui se rendraient coupables d'autres procédés incorrects, seront expulsés de l'emplacement du marché, sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient résulter de leurs procédés.

ART. 13. — Les inscriptions pour le marché aux taureaux sont reçues jusqu'au 18 août prochain, chez le gérant de la Fédération des syndicats d'élevage du bétail pie-noir, M. F. Gendre, à Villarsel-sur-Marly, canton de Fribourg.

Les inscriptions peuvent être faites aussi auprès des secrétaires ou des présidents des syndicats ; mais ceux-ci ont l'obligation de transmettre également toutes les in-

scriptions reçues jusqu'au 18 août prochain au gérant de la Fédération.

Les animaux non inscrits ne seront pas admis au marché.

La finance d'inscription est de 2 fr. par tête de bétail, payable au moment de l'inscription.

ART. 14. — La Fédération n'assume aucune responsabilité quant aux frais, au transport et au séjour des animaux. Les frais de transport sont supportés par la Caisse de la Fédération pour les animaux situés hors du district de la Gruyère, à partir de 14 kilomètres de distance, à raison de 30 centimes par kilomètre. Les 14 premiers kilomètres sont déduits de cette indemnité de transport. Les animaux situés dans le district de la Gruyère ne recevront pas d'indemnité.

ART. 15. — Les taureaux méchants ne doivent pas être amenés ; les propriétaires sont rendus responsables de tout dommage, dégât ou accident qui pourraient être causés par leurs animaux. Les taureaux ayant deux dents de remplacement ou plus devront être munis de l'anneau nasal.

ART. 16. — Les animaux inscrits devront être rendus sur l'emplacement du marché, au plus tard le 23 septembre, à midi. Les animaux arrivant plus tard seront refaés sans autre. Les taureaux exposés devront rester sur place jusqu'à la fin du marché.

Le temps de l'exposition des taureaux sera limité sur l'emplacement du marché comme suit :

Depuis midi jusqu'à 5 heures du soir le premier jour, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir le second jour.

Le Comité a le droit de faire arriver quelques heures plus tôt une partie des animaux inscrits.

ART. 17. — Tous les animaux seront, à leur arrivée, soumis à une visite vétérinaire minutieuse. Les animaux malades seront renvoyés ; les propriétaires demeurent responsables des dommages qui pourraient être causés par l'introduction d'une maladie contagieuse.

Les conducteurs d'animaux auront à produire :

- a) Un certificat de santé délivré immédiatement avant le départ par l'inspecteur du bétail ;
- b) Le certificat d'admission, ainsi que le numéro qui a été envoyé.

ART. 18. — Le logement des animaux en dehors des heures d'exposition, l'affouragement, la nourriture, les soins des animaux restent à la charge des exposants. La police, l'ordre, la conduite des animaux sur la place de l'exposition seront faits par des gardiens et des surveillants spéciaux. Le refus de suivre les indications du personnel de police peut entraîner l'exclusion du marché-concours.

ART. 19. — Il sera prélevé sur toutes les ventes une commission de 2% au bénéfice de la Caisse de la Fédération. Cette commission sera payée par le vendeur. Les propriétaires qui n'annonceraient pas leurs ventes seront exclus des marchés futurs.

ART. 20. — Toutes les publications concernant le marché aux taureaux paraîtront dans la *Chronique d'industrie laitière et d'agriculture* de Pérolles. Ces publications seront reproduites par les journaux agricoles du pays et de l'étranger.

ART. 21. — Le jury est nommé par le Comité de la Fédération des syndicats d'élevage, d'entente avec la Direction de l'intérieur du canton de Fribourg.

LE COMITÉ.

noncent que 32 Boers
ompris le commandant
niers, y compris M.
Volksraad. Il y a eu
du commandant de

Standard que le com-
bléssé si grièvement

Une terrible explo-
ite dans les moulins
e). Un mécanicien, le
ougniers ont été tués ;
t pu être retirées en-

de Rantoul, dans
rement détruite par
ns et un important
en ruines. Les per-
ux millions de francs.

a été arrêté à Caney,
es hommes masqués,
de la dynamite, le
illé les voyageurs. On
arrestations ont été
le d'un employé de

FRIBOURG

du 13 août 1901.
fixant le taux de la
es bâtiments contre
1 pour l'année 1900,
leurs assurées,
man, administrateur,
missaire civil chargé
causés aux proprié-
œuvres de régiment.
député, à Tavel, en
uppléant.

eachenaux, avocat, a
la Glâne par 1439
scrutin a été très

FRIBOURG

ème marché aux
osition qui aura lieu à
septembre 1901.

és aux taureaux a pour
les meilleurs types de
ire, afin de permettre
age, puis aux particen-
facilité et sans grands
race dont ils auraient
rer la vente.

es sujets de race pure
nisse. Les animaux de
nt des défauts de con-
primes à tous les plus
ement.

marché que les taureaux
e d'au moins 8 mois) et
ire n'ayant pas davan-
Les syndicats faisant
endant exposer leurs
remplacement. Cette
ation des primes.

Forge à louer.

Pour cause de résiliation de bail, la commune de Riez offre en location la forge communale, agréablement située au centre du village, au bord de la route cantonale. Les mises auront lieu à la Maison de ville dudit lieu, le **lundi 19 août** prochain, et commenceront à 2 heures de l'après-midi sous les conditions les plus avantageuses. Riez, le 12 août 1901.

Par ordre : Le Secrétaire.

Apprenties.

On demande plusieurs apprenties-tailles chez *Clina Ruffieux*, rue de Gruyères, Bulle.

A LOUER

- 1° Les montagnes appelées « le Frasy » et « les Ecovoys » avec deux chalets, commune du Pâquier ;
- 2° A Bulle, la grange avec écurie derrière la Maison-Blanche, y compris le pré attenant, d'une pose et fraction ;
- 3° A Bulle, un local ayant servi jusqu'à l'année dernière de forge ;
- 4° Trois maraîches situées à Villars-Jordon, rière Gruyères, avec la fleurie de cette année.

S'adresser au notaire MENOUD, à Bulle, ou à son gérant M. Etienne CASTELLA, à Gruyères.

FROMAGES

On demande à acheter en octobre une **centaine de fromages gras 1^{er} choix**, fabrication de l'été, dont on désirerait échanger une partie contre du vin de Neuchâtel. Adresser les offres à *Charles Estrabaud*, négociant, à *Cormondèche* (Neuchâtel).

On demande une **apprentie-tailleuse**. S'adresser à l'agence Haassenstein & Vogler, à Bulle.

2 bons chiens courants à vendre. — S'adresser à *Elio FRAGNIÈRE*, à Gumsens.

Horlogerie-bijouterie.

Le soussigné avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'à partir du 1^{er} septembre il prend la succession de M. V. Kolly et qu'on trouvera chez lui un grand choix de **montres or, argent et métal, régulateurs, réveils, chaînes, sautoirs, alliances, bagues, broches, boucles d'oreilles, breloques et lunetterie**.

Il se recommande, en outre, pour toutes les réparations concernant son état, aux prix les plus bas.

ACHAT D'OR ET D'ARGENT
Louis GOBET,
successeur de V. KOLLY,
Grand'rue, Bulle.

AVIS

Quelle fromagerie pourrait fournir des **serets** et du **beurre**? — Adresser les offres à *Pami CHAPUIS*, nég., à Payerne, en indiquant le prix et le nombre de kilogrammes par semaine, contre remboursement.

A louer :
Chez *Louis DESBIOLLES*, un **appartement** au 2^d étage.

Machine à coudre
à vendre pour cause de départ. S'adresser à l'agence Haassenstein & Vogler, à Bulle.

GRAND CHOIX DE FUSILS DE CHASSE

Se recommande : **G. Stucky**, armurier, Fribourg.

A VENDRE

A un prix très favorable, un bon **jeune chien de garde**. S'adresser à l'agence Haassenstein & Vogler, à Bulle.

A VENDRE

Une **jument** de 6 ans, garantie pour le trait et la voiture, un bon **cheval** de trait, ainsi que des **chars** et des **colliers**. S'adresser à *François MAILLARD*, maison Torche, La Tour.

On vendrait,

faute d'emploi, un **char à bancs**, solide et élégant, avec ressorts-pincettes, ainsi que 2 **colliers** dont un ayant déjà servi. S'adresser à l'agence Haassenstein & Vogler, à Bulle.

Vieux violons

achète *E. Lehmann*, Berne, Zähringerstr. 9.
Beau choix de cartes de visite
à l'imprimerie de la Gruyère.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, rue de Gruyères

BROC — Maison d'école — BROC

Les dimanches 18 et 25 août, à 2 1/2 h. et 8 1/4 h. du soir :

REPRÉSENTATION & CONCERT

donnés par l'École des garçons avec concours de la Société de chant.
PROGRAMME :
LE LUTIN DU CLOCHER | A LA SALLE DE POLICE

Opérette en 2 actes (garçons). Comédie en 1 acte (garçons).
Soli, duos, chœurs, etc., donnés par la Société de chant.
Le programme sera modifié chaque fois.
PRIX DES PLACES : Réservées, 1 fr. — Premières, 50 cent. — Secondes, 30 cent.
Jeudi 22 août, à 2 h. après midi : Représentation spéciale pour les enfants.
Entrée : 20 cent.

SOEURS PROGIN, BULLE

Articles d'enfants : Brassières, langes, bavettes, robettes, etc.
Laines et cotons à tricoter, à crocheter et à broder.
Tricotages en tous genres, à la main et à la machine.
Gants, foulards, mouchoirs, dentelles, broderies, etc., etc.
Fleurs pour églises, croix d'enterrements.
Couronnes mortuaires, perles et métal.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

CAFÉ - RESTAURANT - BUFFET

du Funiculaire VEVEY-PÉLERIN

Vis-à-vis du Grand-Hôtel VEVEY Vis-à-vis du Grand-Hôtel
Déjeuner, dîner, souper, à la carte et à prix fixe.
Restauration chaude et froide à toute heure.
VINS - BIÈRES - LIQUEURS
CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX
GRAND JARDIN OMBRAGÉ
SERVICE SOIGNÉ — PRIX MODÉRÉS
Se recommande : M^{me} Marie Berthoud, tenancière.

Dépôt de matériaux de construction, VAULRUZ (Gruyère).

Tuiles Altkirch et du pays. Drains, briques et tuyaux en ciment de Lys. —
Chaux, gypse, ciment. Briques et terre réfractaires.
Briques et planelles diverses. Engrais chimiques.
Prix des plus avantageux. PH. BORCARD, Croix-Verte.

Maggi pour corser
Tubes de Bouillon
Potages à la minute
frais, chez :



sont à recommander à qui veut le meilleur pour un prix modique. Ces produits du pays sont en magasin, à l'état toujours frais, chez :

Alme Torche, épicerie, Tour-de-Trême.



Cycles ADLER, machines à écrire.

Motocycles PEUGEOT Automobiles

Jos. GREMAUD

mécanicien, à BULLE

Atelier de fabrication et réparations soignées de tous genres de cycles.

Vente. — Location. — Echange.

Magnifique assortiment en pièces détachées, accessoires et articles soignés pour la vélocipédie.

Grande nouveauté pratique et perfectionnée :

Bicyclette combinée à deux vitesses, roue libre. Frein très puissant, machine toute spéciale pour routes accidentées.

Louis Kaiser, à Bâle,

offre aux prix le meilleur marché : paille, foin, farine pour fourrager, charbons, coke, etc., par wagons de 5000 à 10,000 kg. franco à toute station.

Billets de passagers de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, pour tous les pays d'outre-mer.



ALIMENT POUR VEAUX
Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à trois centimes le litre.

PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KIL.
PRIX : 0,65 LE KILOG.

Vendu sous le contrôle du Laboratoire Fédéral.

On offre à vendre :

Une maison d'habitation avec grange et écurie, jardin, eau intarissable et environ 2 1/2 poses de terre première qualité, situés sur la grand'route à 20 minutes de Bulle. — L'Agence Haasenstein & Vogler, à Bulle, indiquera.

FONDERIE ET ATELIER DE CONSTRUCTIONS KERN & BRULHART

FRIBOURG (Suisse).

Fonderie de fonte et de bronze. Construction de moteurs hydrauliques de tous genres. Transmissions. Installations complètes d'usines, scieries, moulins, pilons à os, grues, monte-charges hydrauliques et autres. Constructions métalliques. Grosse serrurerie. Charpentes. Ponts, etc.

PROJETS - PLANS - DEVIS

BANQUE POPULAIRE SUISSE, Fribourg.

Nous faisons en tout temps, à des conditions favorables, des

avances de fonds

sur billets et en compte courant (crédits) garantis par cautionnement ou nantissement de titres, ainsi que sur hypothèque moyennant gardance de dam.

60 ANNÉES DE SUCCÈS

Hors concours, membre du JURY, Paris 1900.

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

(le seul véritable alcool de menthe).

BOISSON D'AGRÈMENT. — Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée assainissent l'eau et forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.

SANTÉ. — A plus forte dose, infaillible contre les indigestions, les maux de cœur, de tête, d'estomac, de nerfs, les étourdissements. Souverain contre la cholérine, la dysenterie. — TOILETTE. Excellent aussi pour les dents, la bouche et tous les soins de la toilette. — Préservatif contre les épidémies.

Refuser les imitations. — Exiger le nom DE RICQLÈS

Malgré l'augmentation, j'expédie 10,000 paires souliers

contre remboursement, aux prix étonnamment réduits suivants :

	Nos	40-47	Fr.	12.50
Bottes de travail ferrées, prima		40-47	>	16.50
amplés tiges, double semelle, ferrées		40-47	>	5.90
Souliers de travail, forts, ferrés		40-47	>	6.90
très forts, 1 ^{re} qualité		40-47	>	7.90
lacets, hommes, façon militaire, très forts		40-47	>	8.90
fin, pour dimanche		40-47	>	7.90
Bottines à élastiques, pour hommes, prima		40-47	>	8.90
fin, pour dimanche		30-34	>	4.50
Souliers garçons, très forts, ferrés		35-39	>	5.50
dames, hauts, ferrés		36-42	>	5.80
fin, pour dimanche		26-29	>	3.70
filles, ferrés		26-29	>	4.60
fin, pour dimanche		30-35	>	5.60
montants, pour enfants		30-35	>	4.70
avec talons, fins		18-20	>	1.90
Souliers bas, à lacets, élastiques ou boucles, pour dames		20-23	>	2.80
très fins		23-25	>	3.80
pour hommes		36-42	>	5.50
très fins		36-42	>	6.90
Pantoufles cuir, pour hommes, très fortes		40-47	>	7.90
pour dames		36-42	>	8.90
Chemises de travail, couleur, très fortes		40-47	>	5.70
Pantalons de travail, toutes grandeurs, doublés		36-42	>	4.70
Prix courant détaillé gratis et franco par retour du courrier.			>	1.85
Garantie : Echange immédiat, franco.			>	3.80

Le plus grand commerce d'expédition de chaussures, de près et de loin. Service consciencieux.
Certificats à disposition. L'année dernière plus de 8000 renouvellements de commandes.

HANS HOCHMUTH, Waavenhalle, Fahrwangen (Argovie).

CHOCOLAT

SUGHARD

AU LAIT PUR DES ALPES SUISSES

Avis aux agriculteurs.

Le sousigné se charge de la réparation des faucheuses. Chez le même, pièces de rechange les plus nécessaires et huile pour faucheuses.
N. Stempfli, maréchal, La Tour-de-Trême.

Lait condensé.

Une maison anglaise importante demande un homme connaissant à fond la fabrication de cet article. Position d'avenir et de confiance. Voyage payé. Connaissances de l'anglais désirable. Certificats et renseignements complets sur expérience acquise exigés. Répondre sous G7028X à Haasenstein & Vogler, Genève.

ÉRUPTIONS, dartres et toutes les imputations, purités de la peau ainsi que les taches de rousseur si désagréables, disparaissent rapidement et sûrement avec le **LENTIGEN KREPP** en tubes à 1 fr. 20 à la Pharmacie Gavin.

ON DEMANDE

un apprenti-boucher. S'adresser de suite boucherie Vve LONGCHAMP FÉNEVEYRE, Bugnon, Lausanne.

BULLE — ÉMILE LENZ, IMP-ÉDITEUR



PRIX DE L'ABONNEMENT

Suisse... 1 an, 10 fr.
Étranger... 1 an, 12 fr.
6 mois, 6 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 40 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

BULLE

Le de

La manière formentaux pour coeu, entre autres n... nir du pays, un fé

Puisqu'il n'étais plois dans les af l'échine sous la fé ses convictions p gens qui entenda tournèrent leurs que celle de l'adr des positions qui tres choisirent le de l'industrie. No et nous les admin tres de leurs cam des principes de seuil de la vie pr au licol que leur Mais ce que no

de ces jeunes gen fois établis, se dés

Ils ont perdu qu'ils ont à peine gent pas du tout

Vérance que rien et disputent à l'a Nous disons et nous subissons es des caractères, de et que, si ceux q tuelle témoignent

FEUILLET

Le Vie

« Les beaux jours maintenant compter il songeait à toutes jamais plus, ces bell que, la poche pleins sement son bien ave son âge. A présent, vie, seul au monde, infâme invention lu sous les pieds.

— Baste ! conclut des fermiers qui aur Il se remit debout assujettir sur ses quelques hardes, et qui aboutissait, apr propriété située au p Vers le soir, il éta que cela?... Une fa avait aussi grimpé l un plateau presque s sons ses couleurs v chance ! Et cette ob